



Rueil Malmaison, 31 mars 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre prochaine assemblée générale des actionnaires le 14 avril 2015, votre conseil d'administration a sollicité le renouvellement de délégations financières lui permettant de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription :

- soit dans le cadre de l'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à des titres de capital à émettre par votre Société (23^{ème} et 24^{ème} résolutions)
- soit en vue de rémunérer des apports en nature de titres consentis à votre Société (26^{ème} résolution).

Les projets de résolutions soumis au vote des actionnaires précisent que les augmentations de capital réalisées dans le cadre de ces délégations ne pourront pas porter globalement sur une fraction du capital excédant 15 %.

Prenant en compte les observations formulées par certains de nos actionnaires, je vous informe que j'ai décidé, dans le cas où ces résolutions seraient adoptées, de limiter globalement à 10 % des titres composant le capital de votre Société les augmentations de capital qui pourraient être décidées par votre Conseil sur le fondement de ces résolutions. Cette décision sera formellement soumise à l'approbation de votre Conseil qui se réunira le jour de la prochaine assemblée. Elle recueille d'ores et déjà l'approbation de l'ensemble de ses membres.

Je vous invite en conséquence à soutenir l'adoption des 23^{ème}, 24^{ème} et 26^{ème} résolutions qui sont destinées à permettre à votre Société de disposer de la flexibilité nécessaire pour mettre en œuvre, le cas échéant, les dispositifs les mieux adaptés au financement de ses besoins et de sa croissance.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les actionnaires, l'expression de mes sentiments distingués.



Xavier Huillard

Président-directeur général